

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DELIBERATION N° 18-074

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**OBJET : ACHAT DE TERRAINS A LA
COMMUNE DE SAINT PRIEST**

Date de la convocation : 13 septembre 2018

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 28</i> <i>Votants : 31</i></p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p><i>Pour : 29</i> <i>Contre : 0</i> <i>Abstention : 2</i></p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Jean-Michel FERTIER (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Martine MACHON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean Claude SARTER, Cédric MOREL, Jean-Louis MONIN, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint-Pierre d'Entremont 38) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse) ; Denis BLANQUET (Saint-Thibaud de Couz) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Nathalie HENNER à Cédric MOREL ; Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Christiane MOLLARET à Jean Louis MONIN</p>
--	---

CONSIDERANT les parcelles (cf. ci-dessous) appartenant à la commune de Saint-Priest d'une surface totale de 29 118 m².

Parcelle	Surface (m ²)	Parcelle	Surface (m ²)
73107 A 2334	1030,00	73107 A 539	466,00
73107 A 532	1740,00	73107 A 541	740,00
73107 A 533	2490,00	73107 A 540	54,00
73107 A 534	1508,00	73107 A 542	1075,00
73107 A 535	2510,00	73107 A 543	63,00
73107 A 536	560,00	73107 A 544	1205,00
73107 A 537	458,00	73107 A 548	6760,00
73107 A 538	2544,00	73107 A 553	5915,00
SURFACE TOTALE		29118,00	

CONSIDERANT l'intérêt pour l'espace nordique des Entremonts de maîtriser ces parcelles à proximité immédiate du centre nordique, du gîte et du départ des pistes de ski nordique.

CONSIDERANT que la commune de SAINT PRIEST a fait évaluer le prix des parcelles par les services des domaines et que la commune fixe le prix de vente à 11 000€ HT.

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la **MAJORITE**.

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles appartenant à la commune de Saint-Priest à proximité du centre nordique des Entremonts d'une surface de 29 118 m² pour un montant de 11 000€
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2018

Reçu en préfecture le 28/09/2018

Affiché le 30/09/2018

ID : 038-200040111-20180928-18074B-DE

SLO

Le Président,

Denis SEJOURNE.

